

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales
et de la santé

ARRÊTÉ du 10 mars 2016

portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire au titre de l'année 2015

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire et notamment ses articles 4 (1^{er} alinéa), 5 et 6 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 1997 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel sur épreuves pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel sur épreuves pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire au titre de l'année 2015 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Caroline CALLENS

Ingénieure en chef du génie sanitaire,
déléguée départementale du Vaucluse de l'agence
régionale de santé de Provence Alpes Côte d'Azur,
Présidente ;

M. Jean-Pierre AUZET

Ingénieur en chef du génie sanitaire honoraire ;

Mme Catherine BELGACEM

Attachée principale d'administration de l'Etat,
représentant le directeur des ressources humaines ;

M. Julien EMMANUELLI

Inspecteur général, représentant le chef de
l'inspection générale des affaires sociales.

Article 2

Cet examen professionnel est classé dans le groupe II.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **1 0 MARS 2016**

Le Chef de Bureau du recrutement



ERIC MICHEVANT